

---

## Alerte démarchages abusifs

### **Soyez vigilant ! Ces offres payantes peuvent être abusives.\***

Notez que :

- le recours à ce type de services n'est pas obligatoire.
- ces sociétés ne peuvent pas se prévaloir de sanctions financières ou de pénalités de retard à votre égard.

Gardez en tête les réflexes suivants :

- consulter les sites Internet gouvernementaux
- contacter les organismes officiels (Mairie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre de Commerce et de l'Industrie)
- ne jamais donner ses coordonnées bancaires par téléphone

Si toutefois, vous avez été victime de ce type de société, vous pouvez alerter la Direction Départementale de la Protection des Populations du Puy-de-Dôme en lui fournissant le maximum d'informations à votre disposition (nom de la société, devis, factures..) à l'adresse suivante : [ddpp-rmpe@puy-de-dome.gouv.fr](mailto:ddpp-rmpe@puy-de-dome.gouv.fr)

\* [Alerte officielle du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et du Ministère du Logement et de l'Habitat Durable](#)

\* [Alerte également relayée par la Préfecture du Puy de Dôme](#)